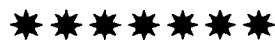


Le Canada joue un rôle actif dans la négociation de ce protocole, notamment en collaborant avec des États du Nord et du Sud. Le protocole comportera des mécanismes de vérification et de respect pour atténuer la menace posée par les programmes clandestins d'armes biologiques, sans imposer un fardeau inacceptable à l'industrie. Les installations dont la vocation est d'assurer la défense contre les armes biologiques et celles qui pourraient servir à la fabrication de telles armes devraient être déclarées. Il doit y avoir des dispositions autorisant les enquêtes par mise en demeure, lesquelles auraient lieu lorsqu'on soupçonne fortement que la Convention a été violée. Ces enquêtes devraient être assorties d'un système de visites qui donneraient l'assurance que la Convention est respectée. Il faudrait en outre trouver des moyens de promouvoir les transferts de technologie dans le respect des obligations de la Convention. Enfin, une organisation dotée d'un personnel compétent devrait être établie pour assurer la mise en oeuvre des dispositions de la Convention.

Les États parties participant aux négociations espèrent avoir terminé leurs travaux avant la Conférence d'examen prévue en 2001. Le gouvernement agira rapidement pour élaborer le cadre législatif et organisationnel nécessaire à la mise en oeuvre d'un nouveau protocole, le cas échéant.



**En plus de renforcer la Convention sur les armes biologiques et à toxines par la négociation d'un protocole de vérification et de continuer d'appuyer l'application de la Convention sur les armes chimiques, le gouvernement devrait aussi examiner les méthodes visant à accroître l'efficacité du Groupe Australia et du Régime de contrôle de la technologie relative aux missiles, ainsi que la coopération en matière de renseignements et d'application de la loi pour empêcher les terroristes de se doter de ces armes.**

### **Réponse**

Le Groupe de l'Australie compte maintenant 29 membres dont le Canada, qui est un participant actif depuis sa création. Le gouvernement est convaincu qu'il incombe aux États responsables de faire en sorte qu'aucune assistance ne soit donnée, sciemment ou non, à un programme d'armement, et qu'il s'agit là en fait d'une obligation en vertu de la Convention sur les armes chimiques et de la Convention sur les armes biologiques et à toxines. Depuis les négociations sur la CAC, le Canada mène les efforts au sein du Groupe de l'Australie pour instaurer un lien effectif avec la Convention. Par ailleurs, le Canada s'est employé à favoriser la coopération entre les membres du Groupe de l'Australie dans les domaines de la délivrance des permis et de l'application de la loi. Le gouvernement a favorisé une plus large participation au Groupe de l'Australie, alors qu'un nombre croissant d'États élaborent les contrôles à l'exportation nécessaires et s'entendent sur les principes du désarmement chimique et biologique.